

## FONDATION CASTEL NOTRE-DAME

### INFORMATION N° 29

Les mesures annoncées dans notre correspondance numéro 28 restent en vigueur. Cependant, compte tenu de la situation épidémiologique dans notre canton, le Service de la Santé Publique du Valais a mis à jour le cadre qui concerne les conditions de sortie du résident. Nos autorités considèrent au vu des situations analysées au niveau cantonal que les mesures proposées aux EMS représentent un compromis acceptable entre l'efficacité et leur caractère restrictif.

Nous vous remercions sincèrement pour le rôle que vous jouez dans la prévention mise en place. A ce jour, aucun cas positif n'a été détecté chez les habitants. Nous vous rappelons que les mesures les plus efficaces sont le port correct du masque en tout temps, la distance et l'hygiène régulière des mains.

Ci-dessous le rappel des mesures avec les modifications en bleu qui concernent les horaires de visite et le nombre de personne autorisées lors de chaque visite.

### HORAIRES DES VISITES – dès le lundi 31 janvier

**En observant les visites des 3 dernières semaines, une infime partie des visites se font à partir de 17h30 ce qui ne justifie pas la présence du contrôle jusqu'à 18h**

lundi	10h-12h / 14h-17h30	Vendredi	10h-12h / 14h-17h30
Mardi	10h-12h / 14h-17h30	Samedi	10h-12h / 14h-17h30
Mercredi	10h-12h / 14h-17h30	Dimanche	10h-12h / 14h-17h30
Jeudi	10h-12h / 14h-17h30		

Des exceptions et cadres particuliers sont possibles pour les personnes qui en font la demande auprès de la direction à l'adresse [info@fondationcastel.ch](mailto:info@fondationcastel.ch).

### RAPPEL DES MESURES

- Port du masque chirurgical par le résident pour les soins de proximité - (dans toutes les situations)
- Restriction du nombre de visiteurs à 3 par résident sur la journée - Autorisées avec la 3G. Nous vous remercions d'organiser une communication au sein de votre réseau pour éviter de dépasser le nombre.

### SORTIES DU RESIDENT (dès le lundi 31 janvier)

Les sorties des résidents sont désormais soumises aux conditions suivantes :

- Si le résident sort de l'enceinte de l'établissement pour aller au restaurant, à un repas de famille ou autre avec la participation de moins de 10 personnes :
  - => pas de quarantaine et test PCR à J3 ou J4 (4ème jour)
  - => exceptions : pas de test pour des activités de type courses, promenades, ateliers

- Si le résident passe une ou plusieurs nuits à l'extérieur de l'établissement ou participe à une réunion, repas de famille ou autre, avec la présence de plus de 10 personnes :  
=> mini quarantaine au retour jusqu'au résultat du test PCR à J3 ou J4

Nous vous rappelons ici que le moment du repas en groupe représente un risque important y compris pour les personnes immunisées.

### MESURES SANITAIRES IMPORTANTES

- Les visiteurs sont soumis à la présentation d'un certificat COVID-19 valide (Code QR et pièce d'identité).
- Le port correct du masque est obligatoire en tout temps y compris dans les chambres. Seule exception à la cafétéria pour les consommations assises.
- Le port correct du masque est demandé aux enfants de plus de 5 ans.
- Les mesures de distanciation et la désinfection des mains restent une barrière importante à la transmission du virus.

Les visiteurs doivent être en possession d'un certificat ou d'une attestation pour venir chercher un habitant. Pour des questions de cohérence, nous n'accompagnons pas les habitants vers l'extérieur. Les terrasses et le périmètre de l'établissement font partie intégrante de notre établissement et requièrent les mêmes mesures qu'à l'intérieur.

Accès à la cafétéria	Possibles pour tous dans le respect des mesures de protection. Visites : retrait du masque uniquement lorsque l'on est assis pour <u>consommer</u> .
Repas avec la famille au sein de l'EMS	Présentation du certificat Covid – traçage – retrait du masque uniquement lorsque tout le monde est assis.
Promenades	Possibles dans la limite des restrictions évoquées et dans un périmètre limité au territoire proche de l'EMS.
Activités collectives	Uniquement pour les habitants et selon les règles émises par l'OFSP (Activités, messes, concerts et rencontres)
Visites	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Durée illimitée – 3 visiteurs par jour et par résident. Pas de rassemblement des visiteurs</li> <li>• Obligation de remplir le formulaire à l'entrée, changement du masque et désinfection des mains.</li> <li>• Respect de toutes les autres mesures relatives aux visites</li> <li>• L'entrée se fait par l'accès principal avec un circuit et des indications</li> </ul>
Horaires des visites	Selon communication

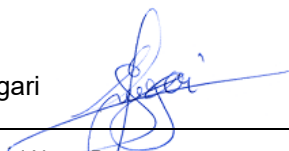
### REPAS DES VISITES

Trois tables sont disponibles pour les proches et visites afin de partager un repas. Inscription obligatoire auprès du bureau la veille et le vendredi pour le week-end.

A l'heure à laquelle nous rédigeons cette information nous n'avons pas de cas positif dans l'établissement.

En vous remerciant pour votre compréhension et votre collaboration, nous vous adressons nos sincères salutations.

Jérémie Lugari  
Directeur



---

Fondation Castel Notre-Dame  
Rue des Artifices 14, 1920 Martigny  
+41 (0)27 720 46 00, [jeremie.lugari@fondationcastel.ch](mailto:jeremie.lugari@fondationcastel.ch)



SVP pensez à l'environnement. Est-il nécessaire d'imprimer ce courriel ?